

Exposé des motifs de la délivrance du permis exclusif de recherches Saint-Pierre à la société Variscan Mines

La société Variscan Mines a déposé une demande le 9 décembre 2011 d'octroi d'un permis exclusif de recherches de mines d'or, d'argent, et substances connexes, dit « Permis de Saint-Pierre », pour une durée de 5 ans. Le permis demandé porte sur 33 communes du département de Maine-et-Loire et couvre une superficie de 386 km². Il prévoit un engagement de dépenses à hauteur de 12 millions d'euros.

L'analyse du dossier montre que la société dispose des capacités techniques et financières nécessaires pour mener à bien le programme de travaux proposés.

Dans le cadre de la consultation du public par voie électronique du 12 novembre 2013 au 3 décembre 2013, la totalité des avis, soit quatre, étaient favorables.

Les avis émis et leurs modalités de prise en compte ont été détaillés dans la synthèse des observations émises dans le cadre de la consultation.

Cette demande concerne des substances métalliques dont la recherche redémarre ces derniers mois en métropole : or, cuivre, argent, zinc, plomb, antimoine, étain, tungstène et substances connexes. Le développement de leur exploitation contribuerait à la valorisation de nos ressources géologiques, à un meilleur approvisionnement de nos industries et à la stimulation des investissements dans des activités à fort potentiel de développement technologique et de création d'emplois.

Il ressort de l'analyse du dossier de demande, des différents avis recueillis lors de la procédure de participation du public, ainsi que des enjeux de développement local et d'approvisionnement national de substances de mines, que les conditions d'attribution du permis exclusif de recherches selon les critères du Code minier sont réunies.